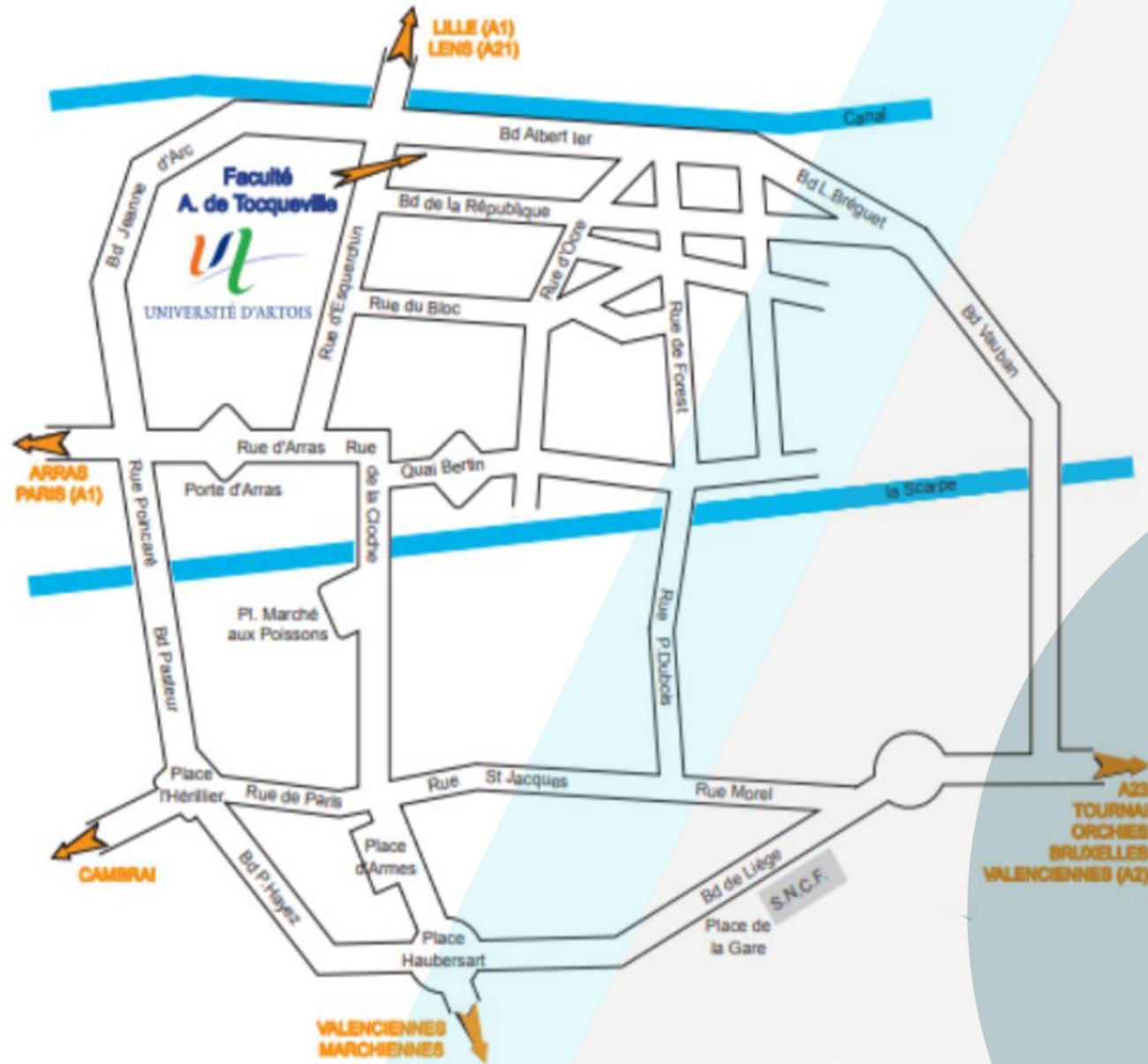


LE PARCOURS DE LA PERSONNE CONDAMNÉE : ENTRE SANCTION ET ACCOMPAGNEMENT



FACULTÉ DE DROIT
DE DOUAI
RUE D'ESQUERCHIN
59500 DOUAI

MARDI
ARS
19
2019

DE 8H30 À 17H30
SALLE DES ACTES

PLAN



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

PROGRAMME

PROGRAMME

8H30 – ACCUEIL DES INTERVENANTS ET DU PUBLIC

8H40 – MOT D'ACCUEIL ET PRÉSENTATION DE LA MANIFESTATION SCIENTIFIQUE

M. Julien Faidherbe, juriste au parquet général de la cour d'appel de Douai, chargé d'enseignement en droit, Université d'Artois.

8H50 – ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

M. Hugues Helligo, maître de conférences en droit public, directeur du CDEP, Université d'Artois.
Mme Fanny Vasseur-Lambry, maître de conférences en droit privé, doyen de la Faculté de droit de Douai, Université d'Artois.

I – L'EXÉCUTION DES SANCTIONS PÉNALES

Sous la présidence de M. Tanguy Le mar'hadour, maître de conférences en histoire du droit, doyen honoraire de la Faculté de droit de Douai, Université d'Artois.

9h00 – Les juridictions de l'application des peines

Présenté par Mme Charlène Gene, étudiante en Master II J.P.P., Université d'Artois.

9h15 – Le principe de l'individualisation des peines

Présenté par M. Alexandre Vançon, étudiant en Master II J.P.P., Université d'Artois.

9h30 – L'influence du droit européen

Présenté par Mme Fanny Barré, étudiante en Master II J.P.P., Université d'Artois.

II – L'AMÉNAGEMENT DE LA PEINE

Sous la présidence de Mme Corinne Robaczewski, professeure en droit privé et sciences criminelles, Université d'Artois.

09h45 – Le recours aux aménagements de la peine

Présenté par Mme Claire Tartare, étudiante en Master II J.P.P., Université d'Artois.

10h00 – La personne condamnée incarcérée

Présenté par Mme Mathilde Buisine, étudiante en Master II J.P.P., Université d'Artois.

10h15 – La personne condamnée en liberté

Présenté par Mme Manon Molet, étudiante en Master II J.P.P., Université d'Artois.

10H30 – PAUSE

10h45 – Table ronde suivie d'un débat avec le public - Regard croisé des acteurs de l'application des peines

• Animée par :

Mme Annelise Cau, substitue générale au parquet général de la cour d'appel de Douai, en charge notamment de l'exécution des peines.
M. Alain Cockenpot, avocat au barreau de Douai, bâtonnier de l'ordre des avocats au barreau de Douai.
M. Benoît Gineprino, juge de l'application des peines, tribunal de grande instance d'Avesnes-sur-Helpe.

• Modérateur :

Mme Corinne Robaczewski.

12H15 – DÉJEUNER

III – LA RECHERCHE D'UN ACCOMPAGNEMENT SOCIO-JUDICIAIRE ADAPTÉ

Sous la présidence de M. Jean-Yves Maréchal, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, codirecteur de l'institut de criminologie de Lille, Université de Lille.

13h30 – Le sentiment de justice des personnes condamnées incarcérées

Présenté par Mme Alicia Got, étudiante en Master II de psychologie, Université de Lille.

13h40 – De la contrainte pénale au sursis probatoire

Présenté par M. Adrien-Brice Ramirez, étudiant en Master II J.P.P., Université d'Artois.

13h50 – Table ronde suivie d'un débat avec le public - L'insertion et la probation

• Animée par :

M. Guillaume Delporte, conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation à la maison d'arrêt de Douai.
Mme Margot Gutfranska, directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation d'Arras.

• Modérateur :

M. Jean-Yves Maréchal.

15H15 – PAUSE

IV – LE SUIVI DES PERSONNES CONDAMNÉES

Sous la présidence de Mme Sonia Serra, avocate au barreau de Douai, docteur en Droit.

15h30 – La surveillance des personnes « dangereuses » et le suivi socio-judiciaire

Présenté par Mme Pauline Legros, étudiante en Master II J.P.P., Université d'Artois.

15h45 – Le casier judiciaire et le droit à l'oubli

Présenté par Mme Marine Barré, étudiante en Master II J.P.P., Université d'Artois.

16h00 – Table ronde suivie d'un débat avec le public - Le suivi médical, psychiatrique et psychologique

• Animée par :

Dr. Olivier Brochart, psychiatre.
Dr. Thierry Dereignaucourt, médecin chef à la maison d'arrêt de Douai.
M. Jean-François Desmaison, psychologue, chargé des suivis judiciaires à Douai.

• Modérateur :

Maître Sonia Serra.

17h15 – Rapport de synthèse

Mme Chahinaze Hasnaoui, chargée d'enseignement en droit pénal, membre du CDEP, Université d'Artois.

17H30 – COCKTAIL DE CLÔTURE